

COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE

--

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Marles-en-Brie,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation donnée au maire par le conseil municipal,

Vu le 4° de la délibération n° 2020/23/05/04, du 23 mai 2020, du conseil municipal de Marles-en-Brie, relative à la délégation consentie par le conseil municipal au maire afin de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DÉCIDE

De signer avec Suzana Demestrecu-Guenego, architecte du patrimoine, domiciliée 2, allée du commandant Charcot à Torcy (77200), un contrat de maîtrise d'œuvre partielle pour des travaux de réfection de la voûte de la chapelle de l'Église Saint-Germain d'Auxerre, classée monument historique le 1^{er} décembre 1922.

Ces missions de base comprennent les prestations suivantes :

- Avant-Projet Détaillé(A.P.D.)
- Autorisation de Travaux (A.T.),
- Direction de l'Exécution du contrat de travaux (D.E.T.),
- Assistance aux Opérations de Réception (A.O.R.)

La rémunération forfaitaire, tout frais inclus (administratif, déplacements, courriers, bureautique, de Suzana Demestrecu-Guenego, est fixée à 3 600,00 € H.T, soit 4 320,00 € TTC, et s'établit comme suit :

Détail des honoraires	Pourcentage par élément de mission	Montant des honoraires en € HT
A.P.D.	20 %	720,00 €
A.T.	30 %	1 080,00 €
D.E.T.	8 %	1 440,00 €
A.O.R.	10 %	360,00 €
Total H.T.		3 600,00 €
TVA 20,00%		720,00 €
Montant total T.T.C.		4 320,00 €

Le règlement des honoraires interviendra sur la présentation de la facture pour chaque mission.

Le contrat de maîtrise d'œuvre partielle entrera en vigueur après transmission en sous-préfecture.



Fait à Marles-en-Brie, le 9 juin 2022,

Le Maire,

Patrick Poisot

Certifié exécutoire après transmission

En Sous-Préfecture le : 10 juin 2022

Publiée le : 11 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
077-217702778-20220609-DECISION-8-22-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2022